

Témoignages

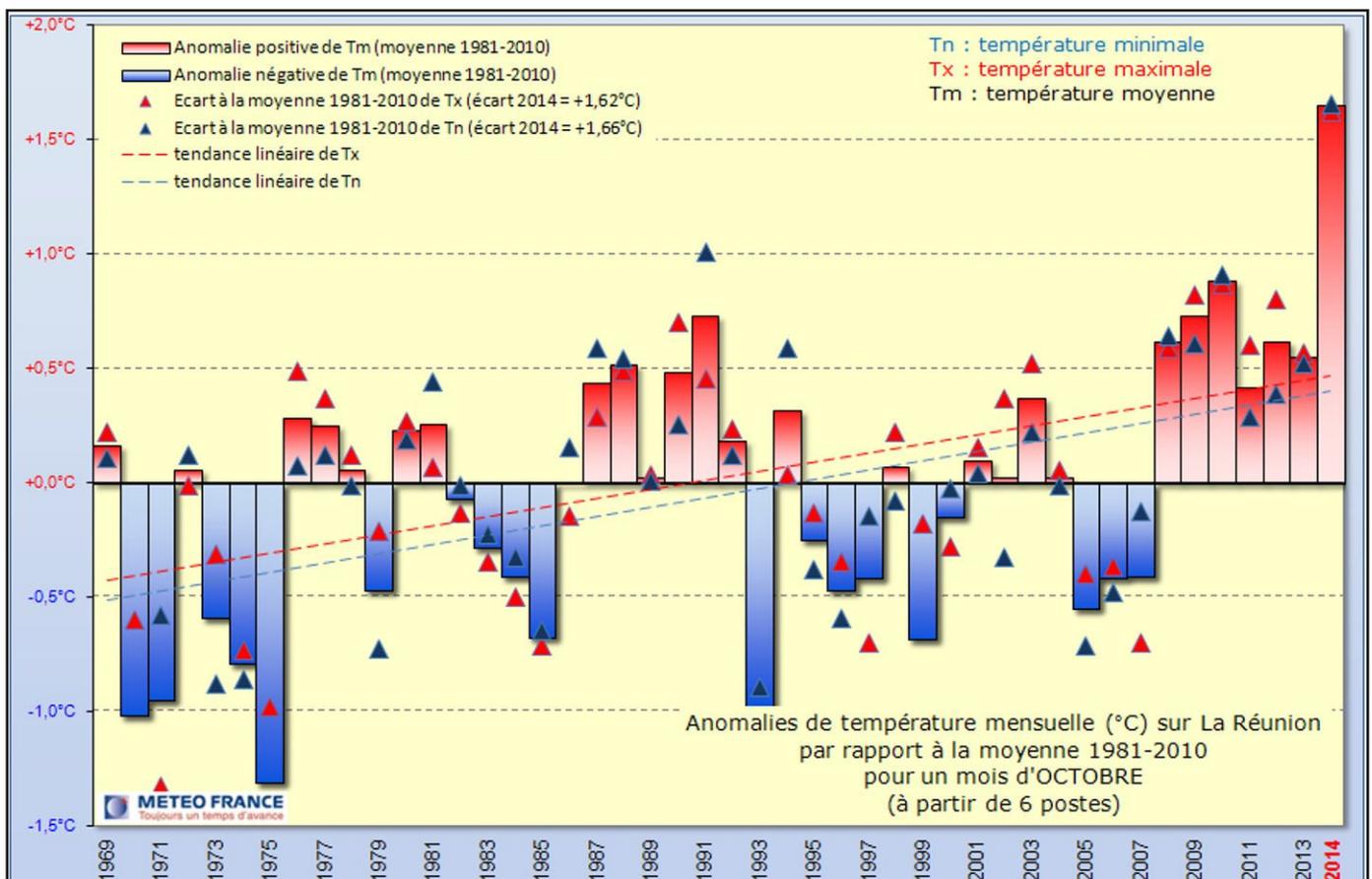
JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18039 - 70ÈME ANNÉE

Le changement climatique touche La Réunion

«2014 : année exceptionnellement chaude suite à un dernier trimestre record»

Météo France a publié le compte-rendu de ses observations annuelles pour La Réunion. Il a fait chaud 0,7 degré de plus que la normale des années 1981-2010. Les trois derniers mois de l'année étaient les plus chauds jamais mesurés, avec des écarts de +1,65 degré par rapport à la normale pour octobre, et +1,3 degré pour novembre et décembre. Parallèlement, tous les mois ont été déficitaires en pluie sauf le mois de janvier marqué par le passage d'un cyclone près des côtes. Voici le communiqué de Météo France :



Ce graphique de Météo France montre que les années sont de plus en plus chaudes (à droite en rouge). À La Réunion, c'est aussi la sécheresse qui s'installe. Ces phénomènes climatiques exceptionnels ne le sont plus, cela change tout.

« À La Réunion, malgré un dernier trimestre et un second semestre record (température moyenne globale la plus élevée depuis que Météo-France mesure les températures sur un nombre suffisamment représentatif de stations), l'année 2014 ne se

classe qu'au 2e rang des plus chaudes depuis 1969 (classement établi à partir de 6 postes homogénéisés et spatialement bien répartis entre les bas et les hauts sur l'île). L'écart à la normale 1981-2010 s'élève à +0,7°C pour la température moyenne annuelle. L'année la plus chaude jamais enregistrée de-

meure 2011 pour 4 centièmes de degrés.

Les températures maximales annuelles affichent un écart de +1°C par rapport à la normale (2e rang également après 2011) alors que, pour les températures minimales, l'écart à la normale est plus mesuré (+0,4°C soit le 4e rang sur 46 ans).

Températures

Fait remarquable pour cette année 2014 : les Réunionnais n'ont jamais connu, dans les annales, une chaleur aussi forte lors des mois d'octobre (+1,65°C par rapport à la normale), de novembre (+1,3°C) et de décembre (+1,3°C).

Pour Gillot-Aéroport (début des mesures en 1953) et Le Port (début des mesures en 1969), 2014 est l'année la plus chaude jamais enregistrée alors que pour Pierrefonds-Aéroport, c'est la seconde la plus chaude depuis le début des mesures en 1969 (après 2011).

Par contre, en métropole ainsi qu'en Europe, malgré la petite vague de froid de fin décembre,

2014 devient l'année la plus chaude depuis 1900 (+1,2°C par rapport à la normale 1981-2010) devançant 2011 (précédemment la plus chaude) de 1/10e de degrés.

Pluies

Pour la pluviométrie sur La Réunion, le bilan (bien qu'incomplet, car il manque encore quelques données de stations bénévoles à ce jour) va être fortement déficitaire, autour de -16 %, soit le déficit le plus important depuis 2001. L'année 2014 se classe au 12e rang des plus sèches depuis 1969.

La moitié sud-ouest (la moins arrosée) limite les déficits à environ 6 % alors que l'on retrouve sur la moitié

nord-est les déficits les plus importants (-22 % en moyenne).

En 2014, un seul mois a été excédentaire (janvier, grâce aux pluies de Bejisa), les 11 autres mois ont tous présenté des bilans déficitaires et notamment le mois de juin (le plus sec depuis 50 ans avec -70%). La saison des pluies 2014 (janvier-avril) affichait un déficit global autour de 14% alors que la saison sèche (mai à novembre) présentait un bilan plus largement déficitaire (proche de 30%), le mois de décembre finit l'année avec un déficit plus limité, proche de 10%.

Le mois le plus arrosé de 2014 est celui de janvier (690 mm de cumul moyen par station) et le mois le plus sec celui de juin (35 mm en moyenne par station).

Pour que les responsables des massacres répondent de leurs actes devant la justice

La Palestine demande son adhésion à la CPI

Après le rejet du Conseil de sécurité de l'ONU, le 30 décembre 2014, de la motion palestinienne exigeant la fin de la colonisation et la création d'un Etat palestinien, les autorités palestiniennes ont demandé à adhérer à la Cour Pénale Internationale.

L'Autorité palestinienne a présenté le 2 janvier 2015 aux Nations unies une lettre officielle de demande d'adhésion de la Palestine à la CPI (Cour pénale internationale), lui permettant de faire juger des dirigeants israéliens pour crimes de guerre à Gaza ou dans les territoires occupés.

Poursuivre des dirigeants israéliens

La demande d'adhésion à la Cour pénale internationale est entre les mains du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui doit avertir les Etats-membres de la CPI de cette demande au cours des soixante prochains jours. Avant de présenter cette lettre, l'Autorité palestinienne a rapidement ratifié le statut de Rome, régissant les règles de la Cour Pénale Internationale.

Le président palestinien Mahmoud Abbas a également signé, le 31 décembre, 20 conventions portant notamment sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, les armes à sous-munitions, la protection des personnes et d'autres domaines pouvant être utilisés

contre des responsables israéliens. En adhérant à la CPI, les Palestiniens pourront engager des actions légales contre des dirigeants israéliens pour leur conduite lors des guerres, comme celle de juillet/août à Gaza, où les frappes israéliennes sur la bande de Gaza ont fait plus de 1.364 victimes palestiniennes et plus de 7.300 blessés. L'Autorité palestinienne pourra également porter plainte contre la colonisation, comme à Jérusalem-Est, où la construction de 1.000 logements a été annoncée en novembre 2014 par Israël.

En novembre 2012, la Palestine a été élevée au statut d'Etat observateur non membre de l'Organisation des Nations unies, ce qui devrait lui permettre d'adhérer à la CPI. Une situation inacceptable pour les Israéliens et les Américains.

Colère des Israéliens

Le 1er janvier, le Premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou a demandé à la CPI de rejeter cette « demande hypocrite faite par l'Autorité palestinienne, qui n'est pas un Etat, mais une entité liée à une organisation terroriste, le Hamas,

auteur de crimes de guerre ». De son côté, le département d'Etat américain a dénoncé une escalade « totalement contre-productive » qui « ne fait rien pour les aspirations du peuple palestinien », mais « alourdit sérieusement le climat » avec les Israéliens.

Benjamin Netanyahu est revenu sur la demande palestinienne lors du Conseil des ministres de ce dimanche 4 janvier. Ce dernier a assuré que « nous ne permettrons pas que les soldats et les officiers de Tsahal soient entraînés devant le tribunal de La Haye ».

Le chef du gouvernement israélien a lancé de nouvelles menaces : « L'Autorité palestinienne a décidé de se confronter à l'Etat d'Israël et nous ne resterons pas les bras croisés », ajoutant que « ceux qui doivent être poursuivis sont les dirigeants de l'Autorité palestinienne qui ont fait une alliance avec les criminels de guerre du Hamas ».

Céline Tabou

Edito

Canne à sucre : sérieuses inquiétudes à Maurice

Un article paru dans le quotidien mauricien « L'Express » donne la mesure de l'inquiétude des acteurs mauriciens de la filière canne. Intitulé « Agro-industrie : la canne de plus en plus menacée par la betterave », il fait état de la dernière assemblée de la Confédération générale des planteurs de betteraves.

Lors de cette réunion, les betteraviers ont donné leur orientation pour les deux dernières années qui séparent de la fin des quotas sucriers : augmentation de la productivité et baisse des coûts de production.

« L'Express » souligne que les planteurs de betterave bénéficieront d'un soutien de 18,5 millions d'euros pour financer la recherche de nouvelles variétés pour augmenter le rendement en sucre à l'hectare d'une part, et pour rechercher d'autres débouchés pour la filière betterave sucrière d'autre part.

Depuis 2009, les producteurs de sucre de Maurice ne bénéficient plus de la protection du prix garanti pour le sucre. Ils avaient anticipé cette échéance et ils ont totalement restructuré la filière. Ils ont concentré l'industrie en diminuant le nombre d'usines. Les travailleurs ont payé un lourd prix social, c'était un plan de départ volontaire avec une aide des pouvoirs publics. La production sucrière mauricienne a totalement changé. Elle est positionnée sur le sucre blanc, raffiné, sur place pour 400.000 tonnes, le solde de la production est vendue sous forme de sucres spéciaux qu'il est possible de trouver à La Réunion. Ce changement a réformé l'indus-

trie, avec des planteurs pouvant être actionnaires des usines.

En 2009, les producteurs mauriciens ont signé un contrat avec Südzucker, une coopérative allemande de planteurs de betteraves, le numéro un européen du sucre. La politique européenne des quotas faisait que Südzucker avait besoin d'importer du sucre pour ne pas perdre des parts de marché. Südzucker a donc choisi de se fournir à Maurice.

Mais en 2017, tout va changer. Avec la fin des quotas, Südzucker pourra produire sans limite dans ses usines européennes. Il en sera de même pour les usines sucrières en France. Les investissements dans cette filière devront lui permettre de pouvoir être aussi compétitive que ses concurrents internationaux. Les Mauriciens sont donc sérieusement inquiets du déploiement de la stratégie pour soutenir la betterave sucrière. Pourront-ils encore vendre leur sucre en Europe en 2017 ? Cette question est toute aussi valable pour La Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TEL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TEL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Ot é

Bin la koué la ? In métod pou avans pti pa pti pa dann shomin Granboi !

Zour d'l'an i sort pasé. Nou la fine déza ariv lo sink zanvyé. Domin i tir lo roi par l'fête ! lé ankor l'èr pou nou fé nout vé par nou mèm pou l'ané 2015. Kosa ni sava fé dann l'ané 2015 ? Ni sar fé inn-dé pa an avan, sansa ni sar kil aryèr ? Sa in gran késtyon sa pou nou, pou nout péi, pou nout pèp, sa in gran késtyon pou nout l'avnir.

Zot i koné na in n'afèr i pass son tan pou tourn dann mon tèt. Moin lé toultan a domandé pou kosa nout péi i vien pa bou alé an avan konmsa, mèm si na kart dann son min pars na kart dann son min. Mèm si kom di lo kont nana demoun an kapasité shé nou, mèm si nout tèr sé in bon tèr, nout mèr in bon mèr, nout klima lé bon galman, mèm konm di lo kont si nout pèp i domann arienk pou marsh an avan.

Zot va dir amoin sa mèm i apèl sistèm néokolonyal. Zot va dir amoin sa in sistèm i touf nout majinasyon. Dakor ! Mé kan mèm nou na lanspèk pou nou kal ali. A komansé lo lézanzp bann péi i dévlop l'aprè done anou. A kontinyé par nout l'imazinasyon é ni anmank pa. A kontinyé ankor par nout savoir épi nout savoir fèr. Pou finir par la kriz dann bann vyé péi kolonyal.

Zordi sink zanvyé. Alon fé in vé pou l'ané 2015. Alon desid ni sar trap nout dévlopman é nou va trapé... Sa la pa in métod koué ! Sa in métod « Bin la koué la ? », in métod pou avans pti-pa pti-pa dann shomin Granboi.

Justin

In kozman pou la rout : « In min i lav l'ot ! »

Sa in kozman, sanm pou moin li lé valab, pars li zoué bien lo rol la solidaritè. Pou kosa ? Alé zot mèm ésèy lav in min par li tousèl. kisa, é kosa i sar savone ali? Kisa é kosa i nétoiyè son zong kan lé an dèy? Kisa é kosa i tir bann ti vouldoul dsi li ? I fo in n'ot min pou fèr sa. Soi sé lo gosh i lav lo droit, soi lo droit in lav lo gosh : ala in solidaritè lé bien obligatoir... Ala in n'afèr i pran sans prop, mé i pé prann dann sans figiré : la solidaritè sa i pratik dann la sosyété, pli for i sokour pli fèb, pli fèb i rann la parèy kan son tour i ariv. Mi pans i pé done sa galman in sans sosyal, in sans politik, in sans sindikal... Kass in pé zot koko ! Fé bouy in pé zot matyèr griz! I étonéré amoin si souvan dé foi ou sinonsa rant-rant ni tonm pa dakor.